



Essais de variétés de fétuque élevée et de fléole des prés (2006-2008)

R. FRICK et S. CHAPUIS, Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW, CP 1012, 1260 Nyon
D. SUTER et H. U. HIRSCHI, Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, 8046 Zurich

@ E-mail: rainer.frick@acw.admin.ch
Tél. (+41) 22 36 34 687.

Résumé

De 2006 à 2008, les Stations de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART et Changins-Wädenswil ACW ont testé vingt-deux variétés de fétuque élevée et vingt variétés de fléole des prés respectivement dans six et sept lieux d'essai, en culture pure et en association avec des légumineuses. Outre le rendement en matière sèche, la vitesse d'installation, l'aspect général, la force de concurrence, la résistance aux maladies et aux conditions hivernales, la persistance et la digestibilité, la souplesse des feuilles (fétuque élevée) et l'adaptation à l'altitude (fléole) ont également été observées. Sur la base du calcul d'un indice global pondérant l'ensemble de ces caractéristiques, cinq nouvelles obtentions de fétuque élevée ont atteint le seuil pour une recommandation. Cependant, seules quatre variétés (Callina, Otaria, Dauphine et Elodie) sont ajoutées à la liste des variétés recommandées, la variété FA 9905 ayant été retirée entre-temps. Les anciennes variétés Elfina et Kora ont été radiées. Pour la fléole des prés, aucune des nouvelles obtentions n'a atteint les exigences pour une recommandation. En revanche, toutes les variétés déjà recommandées sont maintenues. L'ancienne variété Richmond sera supprimée de la liste à la suite du retrait de son autorisation.

Introduction

La **fétuque élevée** est une graminée rustique et très productive. Elle supporte aussi bien l'humidité que la sécheresse, le chaud que le froid. Pour diverses raisons, la fétuque élevée est encore peu employée en Suisse. Elle a notamment la réputation de provoquer des refus au pâturage. Comme les repousses ne devraient pas excéder trois semaines pour assurer une qualité fourragère satisfaisante, la fétuque élevée exige une exploitation intensive. Grâce à la sélection effectuée ces dernières années, on dispose aujourd'hui de variétés à feuilles fines mieux appréciées par les animaux. Cette souplesse des feuilles est donc un critère essentiel pour les sélectionneurs. Curieusement, il n'y a aucune corrélation entre la finesse des feuilles et la digestibilité du fourrage. Ces deux critères sont donc évalués séparément dans le cadre de l'étude variétale. Il existe depuis peu des obtentions issues du croisement entre les fétuques et les ray-grass. Présentant des caractéristiques très similaires, les hybrides «Festulolium» sont testés avec les variétés de fétuque élevée.

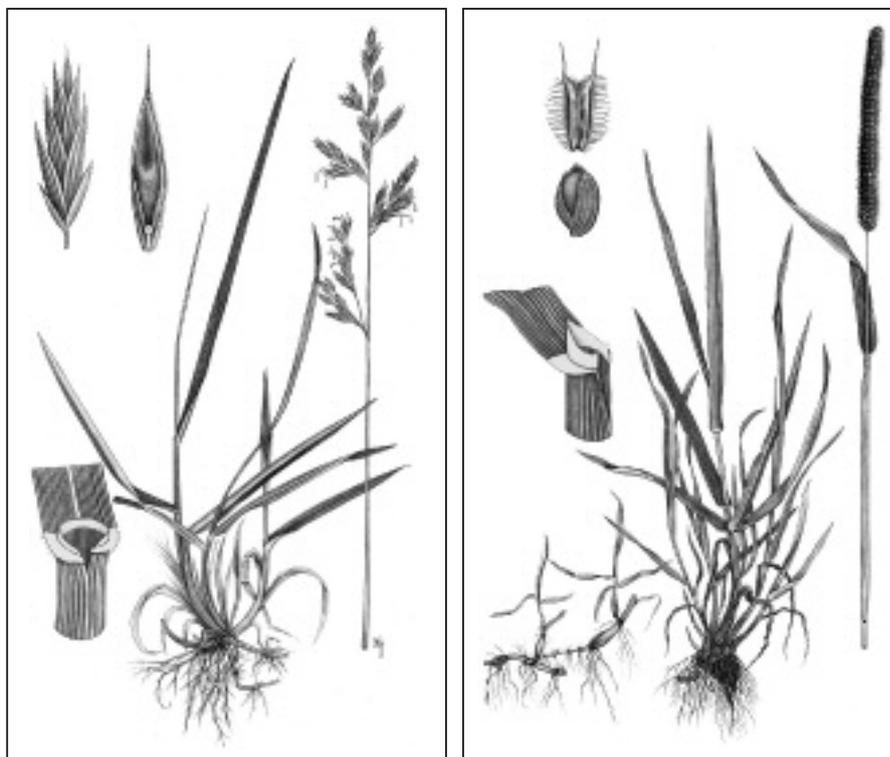


Fig. 1. La fétuque élevée (à gauche) et la fléole des prés (à droite) sont deux graminées productives, dont les exigences naturelles sont très différentes. Source: Dietl *et al.*, 1998.

En plus de leur utilisation principale pour la fauche, les variétés récentes de fétuque élevée sont aussi employées pour la création de prairies permanentes pâturées offrant une bonne résistance au piétinement du bétail. Le mélange Mst 462, qui contient une part importante de fétuque élevée, se prête bien à la pâture en conditions plutôt sèches. Les mélanges 442 (avec trèfle blanc) et 325 (avec luzerne) sont d'autres exemples contenant de la fétuque élevée. Du fait de son implantation très lente, la fétuque élevée n'est que faiblement compétitive lorsqu'elle est jeune, puis devient ensuite très agressive grâce à sa forte persistance et à sa propagation par de courts rhizomes. Elle se maintient bien sur les sols lourds, mais tolère moins bien les hivers froids que la fétuque des prés ou la fléole.

La **fléole des prés** est l'une des principales plantes fourragères des pays nordiques. En Suisse, cette graminée se rencontre dans les prairies permanentes bien pourvues en éléments nutritifs, où elle forme des touffes. Elle est utilisée dans la plupart des mélanges fourragers conçus pour une durée de trois ans et plus, où elle joue un rôle non négligeable dans l'équilibre de la composition botanique. A cause de sa faible force de concurrence, la fléole reste souvent discrète dans les prairies temporaires cultivées en plaine; en revanche, elle a particulièrement sa place en zone de montagne, car elle résiste bien au froid. Au printemps, la fléole épie après la plupart des autres graminées, c'est-à-dire en plaine entre fin mai et mi-juin. Seules les variétés assez précoces conviennent et peuvent être associées à d'autres graminées ou à des légumineuses. Les variétés trop tardives ne sont pas assez compétitives et fournissent des rendements plutôt faibles. La qualité fourragère de l'espèce est moyenne et chute

fortement dès le début de l'épiaison. La fléole doit donc être exploitée jeune au premier cycle, avant la fin de la montaison. Comme elle est tardive par nature, cela est possible, même avec les variétés les plus précoces. Une fréquence d'utilisation trop élevée n'est toutefois pas recommandée, car elle empêche l'égrainage naturel de la fléole et la condamne à long terme.

Matériel et méthodes

De 2006 à 2008, vingt-deux variétés de fétuque élevée et vingt variétés de fléole des prés ont été testées dans diverses régions. Les parcelles ont été mises en place au printemps 2006, en culture pure ou en association avec des légumineuses. Les cultures mixtes ont servi à observer la force de concurrence des différentes variétés et n'ont pas été pesées. Les mesures de rendement ont été effectuées sur les cultures pures en 2007 et 2008 sur quatre à cinq coupes selon le lieu et l'année. Les semis ont été effectués à une densité de 250 g/are pour la fétuque élevée et de 200 g/are pour la fléole des prés. Outre une fumure de base (P₂O₅ et K₂O), les graminées en culture pure ont reçu 40 kg N/ha à chaque pousse. Pour les cultures mixtes, les apports d'azote étaient réduits à 30 kg N/ha. Le tableau 1 fournit des indications supplémentaires sur les lieux d'essai, le semis et le nombre de coupes pesées.

Dans les parcelles en culture pure, la vitesse d'installation, l'aspect général, la résistance aux maladies et aux conditions hivernales ainsi que la persistance ont été notés. En sus, la souplesse des feuilles a été relevée pour les variétés de fétuque élevée et, pour la fléole, l'aptitude à la culture en altitude. Les notes des différentes variétés ont été portées sur une échelle de 1 à 9, 1 étant la meilleure note et 9 la plus mauvaise. Finalement, un indice global a été calculé pour classer les variétés. La teneur en matière organique digestible (MOD) a été déterminée dans les trois premières pousses de la deuxième année d'essai à Reckenholz. Les échantillons ont été analysés par spectromé-

trie dans le proche infrarouge NIRs (Norris *et al.*, 1976). L'étalonnage a été fait avec la méthode *in vitro* de Tilley et Terry (1963). Les valeurs pour les rendements et la digestibilité ont été converties en notes de 1 à 9. Les notes attribuées résultent d'une comparaison de chaque variété avec la moyenne de toutes les variétés (= note 5). Les stades de développement pour la détermination de l'indice de précocité ont été observés à Changins.

Résultats et discussion

Les vingt-deux variétés de fétuque élevée (tabl. 2) et les vingt variétés de fléole des prés (tabl. 4) sont classées selon les résultats des pesées et des observations présentées dans les tableaux 3 (fétuques élevées) et 5 (fléoles des prés). La moyenne de l'ensemble des notes donne l'indice global de la variété. Dans ce calcul, l'aspect général et la digestibilité, ainsi que la souplesse des feuilles comptent double pour la fétuque élevée, de même que le rendement, la force de concurrence et la persistance pour la fléole, en raison de l'importance de ces caractéristiques pour ces deux espèces. Pour être inscrite en Suisse, une nouvelle variété doit présenter une amélioration de l'indice de 0,2 point par rapport à la moyenne des anciennes variétés recommandées. En revanche, une ancienne variété peut être déclassée, si son indice dépasse la moyenne des témoins de 0,2 point ou plus.

Fétuque élevée

Sur la base des résultats des essais, cinq des nouvelles obtentions de fétuque élevée remplissent les exigences agronomiques pour être recommandées, dont quatre (**Callina**, **Otaria**, **Dauphine** et **Elodie**) figureront sur la liste des varié-

Tableau 1. Caractéristiques des essais variétaux de fétuque élevée et de fléole des prés 2006-2008.

Lieu (canton)	Altitude (m)	Date de semis	Fétuque élevée				Fléole des prés			
			Nombre de répétitions		Nombre de coupes pesées		Nombre de répétitions		Nombre de coupes pesées	
			pur ¹	mélange ²	2007	2008	pur ¹	mélange ²	2007	2008
Changins (VD)	430	24.4.2006	4*	2	5	4	4*	2	5	4
Reckenholz (ZH)	440	4.5.2006	4	–	5	5	4	–	4	4
Oensingen (SO)	460	3.5.2006	4	3	5	5	4	3	4	4
Ellighausen (TG)	520	21.4.2006	4	3	5	5	4	3	4	4
Goumoens (VD)	630	2.5.2006	3	3	5	4	3	3	5	4
La Frétaz (VD)	1200	26.5.2006	3	3	–	–	3	3	–	–
Maran (GR)	1850	8.6.2006	–	–	–	–	2	–	–	–

*dont une répétition pour la détermination de l'indice de précocité.

¹Culture pure: 250 g/are fétuque élevée (variété témoin pour la densité de semis: Elfina)

²Culture en mélange: 200 g/are fétuque élevée (variété témoin pour la densité de semis: Elfina)
+ 10 g/are trèfle violet Merviot
+ 25 g/are trèfle blanc Seminole
+ 15 g/are trèfle blanc Sonja

200 g/are fléole des prés (variété témoin pour la densité de semis: Tiller)

180 g/are fléole des prés (variété témoin pour la densité de semis: Tiller)
+ 10 g/are trèfle violet Merviot
+ 25 g/are trèfle blanc Seminole
+ 15 g/are trèfle blanc Sonja

Tableau 2. Essais variétaux de fétuque élevée: provenance, indice de précocité et classement des variétés testées.

N°	Variété	Obtenteur, pays	Indice de précocité ¹	Classement ²
1	Dulcia	R2n, FR	52b	1
2	Molva	DSP/ART, CH	53a	1
3	Belfine	DSP/ART, CH	53a	1
4	Barolex	Barenbrug, NL	53a	1
5	Elfina	DSP/ART, CH	52b	2/3
6	Kora	Životice, CZ	52b	2/3
7	Callina (FETP 305)	R2n, FR	53a	1
8	Otaria (G 0069)	DSP/ART, CH	53b	1
9	Dauphine	DSP/ART, CH	53a	1
10	Elodie (F 3559)	Jouffray-Drillaud, FR	53a	1
11	FA 9905	DSP/ART, CH	52b	retirée
12	INFA 109	DLF-Trifolium, DK	52b	3
13	FETP 301	R2n, FR	52a	3
14	Barvelur (6FA 99A)	Barenbrug, NL	52a	3
15	Castagne (FET 03)	Carneau, FR	53a	3
16	ADV Fa 879	DLF-Trifolium, DK	52a	4
17	Hykor ³	DLF-Trifolium, DK	52a	4
18	Barelite (3 FA BTR 9)	Barenbrug, NL	53a	4
19	Lipalma (FAF 99003)	Euro Grass, DE	51b	4
20	Fojtan ³	DLF-Trifolium, DK	52b	4
21	Festum (Ceo 6F) ³	Mediterranea, IT	51b	4
22	Koreta	Levočské Lúky, SK	53a	4

tés recommandées. La nouvelle obtention suisse **FA 9905**, en revanche, a été retirée par le sélectionneur, bien qu'elle présente un indice global suffisant pour une recommandation.

Les variétés Callina et Otaria sont parmi les meilleures en ce qui concerne l'impression générale et la persistance (tabl. 3). Parmi les variétés à feuilles souples, Callina est la plus performante: elle offre une bonne digestibilité, supérieure à la moyenne des témoins. La finesse de ses feuilles équivaut à celle des variétés recommandées **Dulcia** et **Belfine**. Callina se distingue en plus par une excellente résistance aux maladies foliaires (1,5 point au-dessous de la moyenne) et une bonne tolérance

Notes tableau 2:

Variétés en **caractères gras** = anciennes variétés recommandées.

¹ Indice de précocité: période à laquelle débute l'épiaison. Le premier chiffre indique le mois, le second la décade et la lettre, la partie de la décade (a = début; b = fin).

² Classement (sur la base des résultats des essais):
1 = variété recommandée en Suisse
2/3 = ancienne variété recommandée déclassée en vue d'une radiation dès 2012

³ = variété moyenne, sans caractéristiques particulièrement intéressantes

⁴ = variété ne convenant pas à la culture en Suisse
³ *Festulolium*: ray-grass d'Italie x fétuque élevée

Tableau 3. Résultats des essais variétaux de fétuque élevée 2006-2008.

N°	Variété	Rendement ¹	Aspect général*	Vitesse d'installation	Force de concurrence	Persistance	Hivernage	Résistance aux maladies foliaires	MOD ^{2*}	Souplesse des feuilles ³	Indice
1	Dulcia	4,2	3,3	4,2	4,3	3,1	4,3	2,3	5,3	4,1	3,97
2	Molva	5,1	3,3	4,1	4,1	3,0	4,1	3,8	5,3	4,7	4,23
3	Belfine	4,8	3,5	5,1	4,3	3,3	4,7	3,7	5,0	4,1	4,26
4	Barolex	5,4	3,6	4,7	4,5	3,2	4,5	3,1	4,7	4,7	4,28
5	Elfina	4,7	3,6	5,5	4,3	3,8	5,1	4,0	5,3	5,1	4,63
6	Kora	3,8	4,4	4,2	4,0	5,3	4,9	4,3	5,0	8,0	5,09
Moyenne des témoins		4,7	3,6	4,6	4,2	3,6	4,6	3,5	5,1	5,1	4,41
7	Callina (FETP 305)	4,1	3,2	4,1	4,4	2,8	4,2	2,0	5,0	4,1	3,85
8	Otaria (G 0069)	5,6	3,2	3,7	4,3	2,8	4,5	3,1	5,7	3,1	3,99
9	Dauphine	5,0	3,3	4,3	4,3	3,0	4,4	3,3	5,3	3,8	4,10
10	Elodie (F 3559)	4,5	3,6	3,9	4,4	3,4	4,1	2,3	4,3	5,8	4,16
11	FA 9905	4,8	3,2	3,8	4,1	3,2	4,5	2,9	5,3	5,0	4,21
12	INFA 109	2,8	3,6	4,5	4,5	3,5	4,6	2,3	5,7	5,9	4,38
13	FETP 301	4,8	3,5	4,5	4,5	3,4	4,3	2,0	5,0	6,0	4,39
14	Barvelur (6FA 99A)	5,1	3,7	4,8	4,6	3,6	4,6	2,6	5,0	5,6	4,48
15	Castagne (FET 03)	4,5	3,5	4,2	4,3	3,5	4,3	2,6	5,7	6,1	4,49
16	ADV Fa 879	5,0	3,9	4,9	4,7	3,9	4,8	2,5	5,0	6,7	4,75
17	Hykor ³	1,9	4,0	3,8	3,3	4,9	4,2	5,4	5,0	8,1	4,79
18	Barelite (3 FA BTR 9)	5,2	4,2	6,4	4,9	4,0	5,0	3,3	4,7	5,6	4,81
19	Lipalma (FAF 99003)	3,3	4,1	5,3	4,6	4,4	4,9	3,5	6,0	7,4	5,08
20	Fojtan ³	6,6	4,3	5,7	5,1	4,2	4,9	2,8	5,0	6,5	5,09
21	Festum (Ceo 6F) ³	3,2	4,3	4,9	4,3	5,1	4,3	3,3	5,3	8,6	5,13
22	Koreta	7,1	4,3	4,7	4,7	4,1	5,0	5,2	4,7	6,8	5,18

Variétés en **caractères gras** = anciennes variétés recommandées (témoins).

*Caractéristiques comptant double dans le calcul de l'indice.

Notes: 1 = très élevé, très bon; 5 = moyen; 9 = très faible, très mauvais.

¹Notes de rendement des cinq lieux avec 4-5 coupes pesées en 2007 et en 2008.

²MOD = matière organique digestible: moyenne de trois prélèvements en 2007 à Reckenholz.

³*Festulolium*: ray-grass d'Italie x fétuque élevée.



Fig. 2. Essais de fétuque élevée: la densité et la souplesse des feuilles sont deux critères essentiels pour l'appréciation des variétés. A gauche: l'ancienne variété **Kora**, à droite: la nouvelle obtention **Callina** (photo D. Suter, Agroscope ART).

Tableau 4. Essais variétaux de fléole des prés: provenance, indice de précocité et classement des variétés testées.

N°	Variété	Obtenteur, pays	Indice de précocité ¹	Classement ²
1	Toro	ISCF, IT	53b	1
2	Odenwälder	ZG, DE	53b	1
3	Phlewiola	ZG, DE	61b	1
4	Rasant	ZG, DE	53b	1
5	Comer	ILVO, BE	62a	1
6	Anjo	ILVO, BE	62a	1
7	Moverdi	DLF-Trifolium, DK	62a	1
8	Richmond	Pickseed Canada, CA	53b	supprimée
9	Tiller	DLF-Trifolium, DK	53a	1
10	INPH 9803	DLF-Trifolium, DK	53b	3
11	ZPhp 98-252Y	Euro Grass, DE	62a	3
12	ST 167	SZ-Steinach, DE	53b	3
13	Morengue (ADV Phl 439)	DLF-Trifolium, DK	62a	3
14	Dynamite (ST 9501)	SZ-Steinach, DE	53b	3
15	Korsar (STWlf130)	SZ-Steinach, DE	61a	3
16	Lema	Levočské Lúky, SK	61b	4
17	BOR 911	Barenbrug, NL	62a	4
18	Winnetou	DLF-Trifolium, DK	62a	4
19	BOR 01033	Barenbrug, NL	62a	4
20	ZPhp 95-173	Euro Grass, DE	62a	4

Variétés en **caractères gras** = anciennes variétés recommandées.

¹ Indice de précocité: période à laquelle débute l'épiaison. Le premier chiffre indique le mois, le second la décennie et la lettre, la partie de la décennie (a = début; b = fin).

² Classement (sur la base des résultats des essais):

1 = variété recommandée en Suisse

3 = variété moyenne, sans caractéristiques particulièrement intéressantes

4 = variété ne convenant pas à la culture en Suisse.

aux conditions hivernales. Avec une moyenne de 3,85, la variété **Callina** a ainsi obtenu la meilleure valeur d'indice global dans nos essais.

Otaria, qui se distingue par les feuilles les plus souples, n'est pas très productive. La variété **Dauphine** est plus performante, mais son potentiel de rendement est moins élevé que celui de **Callina**. En revanche, elle présente des feuilles plus souples que **Callina** et de bonnes valeurs pour la persistance et l'aspect général.

La nouvelle variété **Elodie** a montré la meilleure digestibilité (note 4,3) de toutes les variétés testées, même si elle présente, parmi les nouvelles obtentions recommandées, les feuilles les plus rigides. Sa résistance aux maladies foliaires est par ailleurs excellente.

Deux des six anciennes variétés, **Elfina** et **Kora**, seront radiées de la liste des variétés recommandées. Elles peuvent encore être commercialisées comme variétés recommandées jusqu'au 31.12.2011. **Elfina** a montré des faiblesses dans tous les critères, tandis que **Kora** est surtout pénalisée par ses feuilles trop dures. La valeur de 8,0 pour la finesse des feuilles a fortement influencé l'indice et a entraîné le déclassement de cette variété. En outre, l'aspect général et la persistance de la variété **Kora** ne correspondent plus aux exigences d'aujourd'hui.

Fléole des prés

Dans les essais de variétés de fléole des prés, aucune des nouvelles obtentions n'a atteint un indice global suffisant pour être recommandée (tabl. 4). La plupart des nouvelles variétés testées se sont même montrées moins bonnes que la plus faible des anciennes variétés (tabl.5). En revanche, sur la base des résultats des essais actuels, toutes les anciennes variétés témoins remplissent les exigences pour être recommandées. Seule la variété **Richmond**, recommandée depuis 1983, ne pourra plus figurer sur la liste des variétés, car elle ne bénéficie plus de l'admission légale pour la vente. Sa commercialisation n'est plus autorisée dès le 1^{er} juin 2009.

Par rapport à la fétuque élevée, les efforts dans la sélection de nouvelles variétés de fléole des prés se révèlent moins fructueux. Sur le plan européen, dans le catalogue de l'UE (révision 26 de 2007-2008), seules trois des cent vingt variétés enregistrées sont nouvellement annoncées. De ce fait, le manque de renouvellement pour cette espèce n'est pas surprenant.

Tableau 5. Résultats des essais variétaux de fléole des prés 2006-2008.

N°	Variété	Rendement ^{1*}	Aspect général [*]	Vitesse d'installation	Force de concurrence [*]	Persistance [*]	Résistance aux maladies foliaires	MOD ^{2*}	Adaptation à l'altitude	Indice
1	Toro	3,9	3,1	3,4	4,4	3,2	3,1	5,3	3,1	3,80
2	Odenwälder	4,5	2,8	2,9	4,3	3,1	3,1	5,7	2,8	3,82
3	Phlewiola	4,6	3,2	3,9	4,5	3,6	2,9	4,3	3,2	3,87
4	Rasant	4,9	2,9	3,4	4,3	3,1	2,9	6,0	3,0	3,98
5	Comer	4,7	3,3	4,3	4,4	3,3	2,9	5,0	3,7	4,02
6	Anjo	4,2	3,5	4,4	4,9	3,5	2,6	5,0	4,4	4,12
7	Moverdi	4,8	3,5	4,2	4,6	3,2	3,1	5,3	4,0	4,15
8	Richmond	5,2	3,3	3,7	4,6	3,7	2,8	5,3	3,3	4,15
9	Tiller	4,6	3,3	3,5	4,3	3,8	3,1	6,3	3,2	4,19
Moyenne des témoins		4,6	3,2	3,8	4,5	3,4	2,9	5,4	3,4	4,01
10	INPH 9803	4,7	3,3	3,6	4,4	3,6	3,1	5,3	3,3	4,06
11	ZPhp 98-252Y	5,1	3,3	3,8	4,6	3,5	2,9	4,7	4,0	4,08
12	ST 167	4,6	3,4	4,0	5,1	3,4	2,7	5,0	3,7	4,09
13	Morengue (ADV Phl 439)	4,6	3,6	4,7	4,5	3,6	3,7	5,0	4,3	4,26
14	Dynamite (ST 9501)	3,9	3,4	5,0	5,2	4,5	2,8	5,0	3,6	4,27
15	Korsar (STWLf130)	5,0	3,5	4,0	4,9	4,0	3,4	5,0	3,7	4,29
16	Lema	6,6	3,6	2,7	4,9	4,3	3,4	4,3	3,0	4,34
17	BOR 911	5,6	3,8	4,3	5,0	4,0	3,6	4,0	4,0	4,36
18	Winnetou	6,6	3,7	3,9	4,8	4,0	3,4	4,3	3,8	4,46
19	BOR 01033	6,3	3,9	3,1	4,7	4,3	3,8	4,7	3,7	4,48
20	ZPhp 95-173	5,7	4,0	4,6	5,2	4,1	3,8	5,0	4,5	4,68

Variétés en caractères gras = anciennes variétés recommandées (témoins).

*Caractéristiques comptant double dans le calcul de l'indice.

Notes: 1 = très élevé, très bon; 5 = moyen; 9 = très faible, très mauvais.

¹Notes de rendement des cinq lieux avec 4-5 coupes pesées en 2007 et quatre coupes pesées en 2008.

²MOD = matière organique digestible: moyenne de trois prélèvements en 2007 à Reckenholz.

Conclusions

- ❑ Sur la base des résultats obtenus dans les essais de 2006 à 2008, la liste des variétés recommandées de plantes fourragères sera complétée par quatre nouvelles obtentions de fétuque élevée: Callina, Otaria, Dauphine et Elodie.
- ❑ Callina, Otaria et Dauphine se caractérisent entre autres par leurs feuilles très souples.
- ❑ Deux anciennes variétés de fétuque élevée, Elfina et Kora, seront éliminées de la liste.
- ❑ Pour la fléole, en revanche, aucune des nouvelles obtentions n'a fourni de résultats convaincants.

Bibliographie

- Dietl W., Lehmann J. & Jorquera M., 1998. Wiesengräser. Landwirtschaftliche Lehrmittelzentrale LmZ, Zollikofen, 191 p.
- Frick R., Jeangros B., Bertossa M., Suter D., Hirschi H. U. & Briner H. U., 2008. Liste 2009-2010 des variétés recommandées de plantes fourragères. *Revue suisse Agric.* **40** (5), I-VIII.

- Mosimann E., Frick R., Suter D. & Rosenberg E., 2008. Mélanges standard pour la production fourragère. Révision 2009-2012. *Revue suisse Agric.* **40** (5), supplément, 12 p.
- Norris K. H., Barnes R. F., Moore J. E. & Shenk J. S., 1976. Predicting forage quality by infra-

red reflectance spectroscopy. *Journal of Animal Science* **43**, 889-897.

Tilley J. & Terry R., 1963. A two stage technique for the *in vitro* digestion of forage crops. *Journal of the British Grassland Society* **18**, 104-111.

Zusammenfassung

Sortenversuche mit Rohrschwengel und Timothee

Die Forschungsanstalten Agroscope Reckenholz-Tänikon ART und Agroscope Changins-Wädenswil ACW führten von 2006 bis 2008 an sechs bzw. sieben Standorten Sortenversuche mit Rohrschwengel (*Festuca arundinacea* Schreber) und Timothee (*Phleum pratense* L.) durch. Dabei wurden die Eigenschaften Ertrag, Jugendentwicklung, Güte des Bestandes, Konkurrenzkraft, Resistenz gegen Blattkrankheiten, Überwinterung, Ausdauer und verdauliche organische Substanz systematisch erhoben. Zudem wurde beim Rohrschwengel die Feinheit der Blätter und beim Timothee die Anbaueignung für höhere Lagen beurteilt. Aus den Ergebnissen wurde für jede Sorte ein Indexwert berechnet, um die Sorten zu bewerten und miteinander zu vergleichen. Fünf Neuzüchtungen von Rohrschwengel erreichten den für eine Empfehlung notwendigen Indexwert. Da die Sorte FA 9905 zurückgezogen wurde, werden vorerst nur die Sorten Callina, Otaria, Dauphine und Elodie in die «Liste der empfohlenen Sorten von Futterpflanzen» aufgenommen. Die bisher empfohlenen Sorten Elfina und Kora werden aufgrund der Ergebnisse von der Liste gestrichen. Beim Timothee erreichte keine Neuzüchtung einen Indexwert, der eine Empfehlung zulässt. Von den wieder geprüften, bereits empfohlenen Sorten erreichten alle den für eine weitere Empfehlung notwendigen Indexwert. Da der Verkauf der bereits empfohlenen Sorte Richmond gestoppt wurde, wird sie von der Liste gestrichen.

Riassunto

Prova varietale con festuca falascona e coda di topo

Durante gli anni 2006-2008 le stazioni di ricerca Agroscope Reckenholz-Tänikon ART e Changins-Wädenswil ACW hanno messo in prova ventidue varietà di festuca falascona e venti varietà di coda di topo in sei, rispettivamente sette località, sia in purezza, sia in associazione con delle leguminose. Oltre la resa di sostanza secca, la velocità d'installazione, l'aspetto generale, la forza di concorrenza, la resistenza alle malattie e alle condizioni invernali, la persistenza e la digeribilità, è stata osservata anche la morbidezza delle foglie (festuca falascona) e l'adattamento all'altitudine (coda di topo). Sulla base di un indice globale ponderato, basato sull'insieme delle caratteristiche analizzate, cinque nuove varietà di festuca falascona hanno superato la soglia per una raccomandazione. Al momento, solamente le varietà Callina, Otaria, Dauphine e Elodie sono state aggiunte alla lista delle varietà consigliate visto che nel frattempo la varietà FA 9905 è stata ritirata. Le vecchie varietà Elfina e Kora sono state tolte dalla lista.

Per quello che concerne la coda di topo, nessuna delle varietà in prova ha raggiunto un indice che giustifichi una raccomandazione. Per contro, tutte le varietà già raccomandate rimangono sulla lista. La vecchia varietà Richmond sarà soppressa dalla lista in quanto ha perduto l'ammissione alla vendita.

Actualités

Les appellations AOC-IGP ont toujours plus de poids

Dix ans après l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur les AOC-IGP, le poids économique de ces appellations va croissant. En 2008, les produits AOC-IGP ont concerné 10 000 exploitations agricoles (une sur six), et 700 entreprises de transformation, totalisant 70 000 tonnes de production, dont plus de la moitié a été exportée. Le chiffre d'affaires s'est monté à 700 millions de francs et va continuer de progresser avec l'enregistrement de nouvelles spécialités.



«Ces chiffres signifient que nos spécialités séduisent de plus en plus d'amateurs de bon goût et d'authenticité», a observé le président Alain Berset lors de l'assemblée générale de l'Association suisse des AOC-IGP, qui s'est tenue en mai 2009. Alain Farine, directeur de l'association, a rappelé qu'une nouvelle décision de la Confédération appliquée en 2008 a engendré une promotion centralisée des appellations. Cela a permis

de regrouper des fonds propres et d'offrir aux filières participant à la campagne un meilleur retour sur investissement, une fréquence de parution plus élevée et une meilleure visibilité.

Corriger les inégalités entre filières

Alain Farine a aussi souligné le problème des inégalités au sein des filières de l'association, qui bénéficient de moyens promotionnels hétérogènes. Afin de corriger en partie ce déséquilibre, l'association va désormais prendre en charge elle-même, avec le soutien de l'OFAG, les frais liés au stand lors des foires spécialisées.

Défense professionnelle

Le président a également fait part des démarches concernant la défense professionnelle. Les contacts avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), par exemple, ont porté sur la répression des fraudes et les améliorations à apporter à la législation sur les AOC-IGP. Les relations avec les distributeurs ont permis de les rendre attentifs à la démarche AOC-IGP dans le but d'améliorer encore l'étiquetage des produits sur les points de vente.

Au niveau international, l'association est attentive à la protection des indications géographiques dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les négociations en cours ont été suivies en lien avec les autorités fédérales concernées et par le biais d'OrigIn, premier réseau international des indications géographiques (dont l'association est membre). La situation est réjouissante en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des AOC-IGP entre la Suisse et l'Union européenne. Grâce aux efforts de l'OFAG, nos spécialités devraient pouvoir bientôt bénéficier d'une protection efficace dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Pour l'agriculture suisse, cette reconnaissance constituerait un atout de poids en cas d'accord de libre-échange agricole avec l'UE. En outre, elle représenterait une étape importante vers un équilibre juridique entre les droits des producteurs d'indications géographiques agricoles.

AGIR